

Assurance vie : deux assureurs dévoilent des taux attractifs pour leur fonds en euros en 2024



Ampli Mutuelle et Garance ont dévoilé la performance de leurs fonds en euros pour l'année 2024. Elisa - stock.adobe.com

Ampli Mutuelle et Garance ont ouvert le bal de l'annonce des performances des fonds en euros pour l'année 2024.

Combien vont vous rapporter les économies placées sur le fonds en euros de votre contrat d'assurance vie ? La réponse ne devrait plus tarder. En effet, le début de l'année est le moment où les assureurs commencent à dévoiler la rémunération de leur contrat. [Après une année 2023](#) ayant servi un rendement moyen de 2,60% selon l'ACPR (Autorité de contrôle prudentiel et de résolution), quel sera le cru de l'année 2024 ?

Ampli Mutuelle fait aussi bien que l'année dernière

Pour l'heure, seuls deux assureurs ont communiqué les taux qui seront versés sur leur contrat d'assurance vie. Le premier est **Ampli Mutuelle**. L'assureur, dont le cœur de métier est d'assurer les libéraux et les indépendants, communique des rendements identiques à ceux de 2023 pour ses deux contrats d'assurance (assurance vie et PER). Les titulaires du contrat **Ampli-assurance vie**, mono-support en fonds en euros, verront leurs économies croître de **3,75% net** de frais de gestion. Ce taux s'entend avant prélèvements sociaux (17,2%) et éventuelle imposition en cas de retrait.

Performance stable pour le PER d'Ampli Mutuelle

Ceux possédant le plan d'épargne retraite (PER) **AMPLI-PER** obtiennent une rémunération sur la partie investie en fonds en euros de **3,50% net** de frais de gestion.

Le contrat de Garance affiche le même taux qu'en 2023

De son côté, le groupe mutualiste **Garance** annonce un taux de **3,50% net** de frais de gestion pour le fonds en euros du contrat **Garance Épargne**. Comme pour Ampli Mutuelle, ce taux est identique à celui versé en 2023. En 2022, le groupe mutualiste avait annoncé un taux de 2,6% net de frais de gestion. Là encore, ce taux doit subir les prélèvements sociaux et une éventuelle imposition en cas de rachat.

Un taux de 4,5% pour le contrat Garance Sérénité

Le fonds en euros du PER de Garance, **Garance Sérénité**, servira une performance de **4,5% net** de frais de gestion pour l'année 2024.

Il s'agit de belles performances pour ces assureurs qui servent des rémunérations supérieures à la moyenne du marché. En attendant, leurs concurrents ne devraient plus tarder à communiquer leurs rémunérations pour l'année 2024. L'**Afer**, qui avait déçu en 2023, doit présenter la performance de son fonds en euros le mercredi 15 janvier. L'assureur profitera de cette occasion pour présenter les caractéristiques de son nouveau contrat d'assurance vie. L'association sera précédée, la veille, mardi 14 janvier, par Corum L'Épargne.